

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2023 – 18h30 – CLUNY**

Date de convocation : 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

	Délégué Titulaire	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Communauté de Communes du Clunisois			
AMEUGNY		Bruno GALLET	
BERGESSERIN	Thierry BERGERY	Philippe BAUDIN	
BERZE LE CHÂTEL			
BLANOT		Mathilde ROUSSEAU	
BONNAY		Yves BLOT	Bernard METRAT
BRAY			Carine LAUGERETTE
BUFFIERES	Henri MATHONNIERE	Florence JARRIGE	
BURZY	Marie-Line MOREY		
CHATEAU			
CHERIZET			
CHEVAGNY SUR GUYE		Danielle CHAMPEAUX	
CHIDDES	Josette DESCHANEL	Sandrine GREA	
CHISSEY LES MACON	Aurore GIBBE	Yohan FILIPE	
CLUNY	Vincent POULAIN	Jacques BORZYCKI	
CORTAMBERT	Pascale CHASSY		
CORTEVAIX		Ghislaine ALLEX	
CURTIL SOUS BUFFIERES		Valérie MORENO	
DONZY LE PERTUIS	Emmanuel KUENTZ		
FLAGY			
LA GUICHE	Pierre SIMONNOT		
JALOGNY			
JONCY	Valérie PAMART	Jean-Paul MALFONDET	
LOURNAND		Jacques DUPLESSIS	
MASSILLY	Priscille CUCHE		
MAZILLE			Laurent WOOG
PASSY		Gérard CHAPUIS	
PRESSY SOUS DONDIN	Daniel LEONARD		
SAILLY			
SAINT ANDRE LE DESERT	Françoise DUSSABLY	Béatrice DURY	
SAINT CLEMENT SUR GUYE	Thierry DEMAIZIERE	Bruno SOUFFLET	
SAINT HURUGE			
SAINT MARCELIN DE CRAY	Gérard LEBAUT	Serge DESSOLIN	
SAINT MARTIN DE SALENCEY			Hervé CORNU
SAINT MARTIN LA PATROUILLE			
SAINT VINCENT DES PRES	Colette LOREAU		
SAINT YTHAIRE			
SAINTE CECILE		Danièle MYARD	
SALORNAY SUR GUYE	Monique BAILLY	Thomas COLLIN	
SIGY LE CHATEL			
SIVIGNON		Virginie CASTELAIN	
TAIZE	Alain TROCHARD		
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Philippe BLANCHARD	Didier GUEUGNON	
Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais			
BOURGVILAIN		Olivier LORNE	
LA CHAPELLE DU MONT DE France			
DOMPIERRE LES ORMES	Michel DESROCHES	Marie BURILLER	
GERMOLLES SUR GROSNE	Alain AUGOYARD	Aurélie GAUTHIER	
MATOUR	Patrick CAGNIN	Thierry MICHEL	
MONTMELARD	Marie-Pierre RAVEAUD		
NAVOUR SUR GROSNE			
PIERRECLOS	Catherine PEGON	Jacky CHARDIGNY	Fabrice BESSON
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	Jocelyne THEVENET		
SAINT PIERRE LE VIEUX		Sébastien PRADES	
SAINT POINT		Marcel EBERHART	
SERRIERES		Thierry BERNET	Charlotte HUGREL
TRAMAYES	Michel MAYA	Damien THOMASSON	
TRAMBLY	Christophe BALVAY	Jean-Pierre JAILLOT	
TRIVY		Marie-Claude PERRIER	
VEROSVRES	Eric MARTIN		

Absents excusés : Fernande LEAL, Sylvaine AUGOYARD, Pierre VAUCHER, Serge BILLET, Magdalena JAMKA GAIAO, Martine FAILLAT.

46 communes sont représentées, 66 délégués sont présents, 65 délégués sont votant.

Secrétaire de séance : M. Thierry DEMAIZIERE

Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 15 décembre 2022 :

Sans aucune remarque, le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Délibération 2023001 – Etude pour la mise en place de la collecte C 0.5 et optimisation de l'organisation du service :

La Présidente dit qu'après le test de collecte en C 0.5 sur une des quatorze tournées d'ordures ménagères, comme échangé lors du Conseil syndical du 15 décembre, il est proposé de lancer une étude qui permettra de prendre en compte l'ensemble des différentes contraintes et opportunités et de proposer des scénarios d'organisation.

Les objectifs sont :

- réduire la fréquence de collecte à 1 fois tous les 15 jours partout où la réglementation le permet, tout en apportant un service public de qualité ;
- optimiser les circuits (km, chargement, haut le pied) de collecte ;
- améliorer l'accueil en déchèteries en renforçant la présence d'agent en déchèteries pour les sites où c'est nécessaire pour mieux informer et guider les usagers ;
- améliorer la gestion du tri des déchets dans les filières dédiées (réduire les refus de prises en charge des déchets).

Le cahier des charges prendra en compte les paramètres suivants :

- **Contraintes / opportunités**

L'extension des consignes de tri ;
Le déploiement du tri à la source des biodéchets ;
Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
Maîtrise des coûts.

Le besoin de renforcer la présence d'agents sur certaines déchèteries : en effet on observe de nombreuses non-conformités des déchets diffus spécifiques (DDS), mais aussi dans les bennes de déchets non-recyclables : ces erreurs engendrent des coûts (traitement, rechargement et retour au SIRTOM pour tri) mais également des risques notamment d'incendie ou d'explosion.

La multiplication des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) implique également une présence renforcée de l'accueil afin de pouvoir guider les usagers vers les bennes dédiées (ex : un vélo usagé ne devra plus être dirigé vers la benne ferraille mais vers celle de « article de sport et de loisirs »).

- **Paramètres à prendre en compte**

Périmètre : réorganisation à prévoir sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une réflexion globale

Refonte complète des tournées existantes : actuellement, les tournées, à l'origine équilibrées, ont des durées variables - de 5 heures à plus de 8 heures ; les durées doivent être ré-équilibrées ;

La refonte doit permettre d'éviter la surcharge ou la nécessité de faire un vidage intermédiaire (2 tours) ;

Matériel : le parc est actuellement de 4 BOM + 1 de secours (mulet) ; 1 camion supplémentaire pourrait être nécessaire ;

Ajustement des volumes des bacs (CS et OM) ;

Organisation moyens humains : selon les choix d'organisation retenus : rotation des équipes matin et après-midi ?

Complexité d'organisation, gestion des absences imprévues ; acceptabilité du travail d'après-midi par les agents en place ; compatibilité des plannings, si équipes de collecte d'après-midi, avec le travail en déchèterie : respect du repos quotidien, des horaires hebdomadaires ;

Fournir aux agents de collecte des éléments de langage pour répondre aux usagers.

Modalité de collecte : sur le territoire du SIRTOM la collecte s'effectue à la fois en porte-à-porte et en points de regroupement ; le passage en points de regroupement pour l'ensemble du territoire (à l'exception certains secteurs comme Cluny centre par exemple) devra être étudié.

Problématique des gros producteurs : certains producteurs du fait de leur activité (MAS, EPHAD, hôpital, salles des fêtes, collège...) ne pourront pas être collectés en C 0.5.

Il n'est pas réglementaire d'envisager de créer une /des tournées spécifiques pour ces établissements : le SIRTOM se substituerait alors à un service privé. Cette réflexion devra faire partie des paramètres à inclure dans la ré-organisation des tournées.

- **Methodologie**

Le bureau d'étude devra s'appuyer sur les éléments de terrain et le retour d'expérience des équipes du SIRTOM.

- **Durée de l'étude**

6 mois (hors périodes de validation du SIRTOM – fourniture de données).

La rédaction du cahier des charges débutera à compter de la fin février

- **Coût estimé**

30 000 € (estimation suite au sourcing effectué auprès de prestataires susceptibles de répondre).

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, à 0 voix contre, 1 abstention et 64 voix pour, autorise le SIRTOM à lancer cette consultation et mandate la Présidente pour signer les documents nécessaires à cette étude

Délibération 2023002 – SYTRAIVAL : adhésion au contrat ECOSYSTEM mutualisé :

La Présidente rappelle que lors du Conseil syndical du 02 novembre dernier, il avait été proposé aux délégués d'autoriser la Présidente à signer le contrat avec ECOSYSTEM dans le cadre de la réorganisation de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) des déchets d'équipement électriques, électroniques ménagers (D3E).

Or courant décembre, le SYTRAIVAL, qui porte le contrat de cette filière pour 8 de ses 9 adhérents, a proposé au SIRTOM de s'intégrer à ce contrat global dans une stratégie de cohérence de territoire.

Cette adhésion ne change pas les termes financiers pour le SIRTOM : les recettes seront équivalentes.

Au plan technique, gestion des enlèvements de bennes, le fonctionnement sera identique ; cela allègera un peu l'aspect administratif.

Le précédent contrat avait été signé avant l'adhésion du SIRTOM au SYTRAIVAL ainsi la question ne s'était pas posée.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, autorise le SIRTOM à adhérer au contrat global avec ECOSYSTEM.

Délibération 2023003 – Recrutement d'un chauffeur polyvalent / Modification du tableau des effectifs :

La Présidente explique que le recrutement d'un chauffeur /ripeur, déjà prévu en 2022 mais non abouti faute de candidature, est à relancer. Toutefois au vu des nombreuses heures supplémentaires effectuées par le service transport (887 heures en 2022), les difficultés rencontrées avec l'agent polyvalent, dont une partie des missions était le remplacement des chauffeurs BOM et transport, et, enfin, les nombreux remplacements en tant que chauffeur du coordonnateur de collecte il est proposé de créer un poste de chauffeur polyvalent.

Les missions hebdomadaires de ce chauffeur polyvalent seront :

- 2 jours aux transports (ce qui permet de faire travailler les 2 autres chauffeurs sur 4 jours au vu de l'organisation en place) ;
- 2 jours en BOM (ce qui permet de libérer un autre agent de collecte chauffeur /ripeur pour les déchèteries ainsi que pour les missions : Eco organismes, distribution ou réparation de bacs, appui au compostage etc...) ;
- 1 jour entretien, petite mécanique, maintenance etc... ce qui permettra aux coordonnateurs d'éviter les nombreux trajets vers les sites des différents prestataires d'entretien (BOM et porteurs).

Les modifications concernent :

- l'avancement de grade d'un adjoint technique ;
- la création du poste de chauffeur polyvalent.

Grades ou emploi	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
AGENTS TITULAIRES					
<i>Secteur technique</i>	22		1	21	0
Agent de maîtrise principal	2			2	
Agent de maîtrise	2			2	
Adjoint technique principal 1ère classe	4	5	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	9	8	-1	8	
Adjoint technique	5	6	1	4	
<i>Secteur administratif</i>	4	0	0	4	1
Ingénieur principal	1			1	
Rédacteur principal 1ère classe	1			1	
Rédacteur principal 2ème classe	1			1	1
Rédacteur	0				
Adjoint administratif principal 1ère classe	1			1	
TOTAL TITULAIRES	26	1	1	25	1
AGENTS NON TITULAIRES					
<i>Contrat de projet pilotage programme TRIBIO</i>	1			1	
Contrat à durée déterminée Chauffeur Polyvalent avant Stagiairisation				1	
Contrat de projet maître composteur	1			1	
TOTAL NON TITULAIRES	2	0	0	3	0
EFFECTIF TOTAL	28	1	1	28	1

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, autorise le SIRTOM à créer un poste de chauffeur polyvalent et approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

Délibération 2023004 - Cession de 4 bennes de déchetteries usagées :

La Présidente annonce que 4 bennes de déchetteries sont trop usées pour servir au transport des déchets vers les sites de valorisation dans de bonnes conditions de sécurité. Pour l'une d'entre elle, assez récente, qui a été très endommagée par un incendie au printemps 2022, le devis de réparation s'élève à un montant de 7 044 € mais ce type de sinistre n'est plus pris en charge par les assurances vu la fréquence de survenue aussi aucune indemnité à prévoir ; seuls les biens et matériels abrités dans des locaux fermés peuvent donner lieu à indemnisation.

Des devis de reprise de ces 4 bennes pour la ferraille ont été demandés aux sociétés Derichebourg, Picard et Bourgogne Sud TP.

Offres de reprise pour 3 bennes de 30 m³ et 1 benne de 12 m³ :

- Derichebourg : pas de réponse.

	PU benne 30 m ³	Nbre	Montant	PU benne 12 m ³	Nbre	Montant	Total
Picard	380 €	3	1 140 €	280 €	1	280 €	1 420 €
Bourgogne Sud TP	474 €	3	1 422 €	354 €	1	354 €	1 776 €

Les bennes sont amorties à l'exception de celle qui a été incendiée. Cette benne a été achetée en 2019 pour un montant de 6 198 € (n° inventaire M297/2019) et il reste à amortir la somme de 3 099 € sur 3 ans.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, autorise la cession des 4 bennes à Bourgogne Sud TP de Navour-sur-Grosne pour une somme totale de 1 776 €. Il autorise, également, le SIRTOM à sortir de l'inventaire une benne de 30 m³ achetée en 2019.

Séance levée à 20 h 30.



SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE



Date de convocation : 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L2121-25 et L5211-1 du C.G.C.T.

Nombre de suffrages exprimés : **65**

N° de la délibération	Objet de la délibération	Nombre de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
2023001	Etude pour la mise en place de la collecte C 0.5 et optimisation de l'organisation du service	65	64	0	1
2023002	SYTRAIVAL : adhésion au contrat ECOSYSTEM mutualisé	65	65		
2023003	Recrutement d'un chauffeur polyvalent / Modification du tableau des effectifs	65	65		
2023004	Cession de 4 bennes de déchetteries usagées	65	65		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023-001

LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE C 0.5 ET OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DU SERVICE

La Présidente dit qu'après le test de collecte en C 0.5 sur une des quatorze tournées d'ordures ménagères, comme échangé lors du Conseil syndical du 15 décembre, il est proposé de lancer une étude qui permettra de prendre en compte l'ensemble des différentes contraintes et opportunités et de proposer des scénarios d'organisation.

Les objectifs sont :

- réduire la fréquence de collecte à 1 fois tous les 15 jours partout où la réglementation le permet, tout en apportant un service public de qualité ;
- optimiser les circuits (km, chargement, haut le pied) de collecte ;
- améliorer l'accueil en déchèteries en renforçant la présence d'agent en déchèteries pour les sites où c'est nécessaire pour mieux informer et guider les usagers ;
- améliorer la gestion du tri des déchets dans les filières dédiées (réduire les refus de prises en charge des déchets).

Le cahier des charges prendra en compte les paramètres suivants :

- **Contraintes / opportunités**

L'extension des consignes de tri ;
Le déploiement du tri à la source des biodéchets ;
Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
Maîtrise des coûts.

Le besoin de renforcer la présence d'agents sur certaines déchèteries : en effet on observe de nombreuses non-conformités des déchets diffus spécifiques (DDS), mais aussi dans les bennes de déchets non-recyclables : ces erreurs engendrent des coûts (traitement, rechargement et retour au SIRTOM pour tri) mais également des risques notamment d'incendie ou d'explosion.

La multiplication des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) implique également une présence renforcée de l'accueil afin de pouvoir guider les usagers vers les bennes dédiées (ex : un vélo usagé ne devra plus être dirigé vers la benne ferraille mais vers celle de « article de sport et de loisirs »).

- **Paramètres à prendre en compte**

Périmètre : réorganisation à prévoir sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une réflexion globale
Refonte complète des tournées existantes : actuellement, les tournées, à l'origine équilibrées, ont des durées variables - de 5 heures à plus de 8 heures ; les durées doivent être ré-équilibrées ;

La refonte doit permettre d'éviter la surcharge ou la nécessité de faire un vidage intermédiaire (2 tours) ;

Matériel : le parc est actuellement de 4 BOM + 1 de secours (mulet) ; 1 camion supplémentaire pourrait être nécessaire ;

Ajustement des volumes des bacs (CS et OM) ;

Organisation moyens humains : selon les choix d'organisation retenus : rotation des équipes matin et après-midi ? Complexité d'organisation, gestion des absences imprévues ; acceptabilité du travail d'après-midi par les agents en place ; compatibilité des plannings, si équipes de collecte d'après-midi, avec le travail en déchèterie : respect du repos quotidien, des horaires hebdomadaires ;

Fournir aux agents de collecte des éléments de langage pour répondre aux usagers.

Modalité de collecte : sur le territoire du SIRTOM la collecte s'effectue à la fois en porte-à-porte et en points de regroupement ; le passage en points de regroupement pour l'ensemble du territoire (à l'exception certains secteurs comme Cluny centre par exemple) devra être étudié.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 071-257102830-20230221-0012023-DE

Problématique des gros producteurs : certains producteurs du fait de leur activité (fêtes, collège...) ne pourront pas être collectés en C 0.5.

Il n'est pas réglementaire d'envisager de créer une /des tournées spécifiques pour ces établissements. Le SIRTOM se substituerait alors à un service privé. Cette réflexion devra faire partie des paramètres à inclure dans la ré-organisation des tournées.

- **Methodologie**

Le bureau d'étude devra s'appuyer sur les éléments de terrain et le retour d'expérience des équipes du SIRTOM.

- **Durée de l'étude**

6 mois (hors périodes de validation du SIRTOM – fourniture de données).

La rédaction du cahier des charges débutera à compter de la fin février

- **Coût estimé**

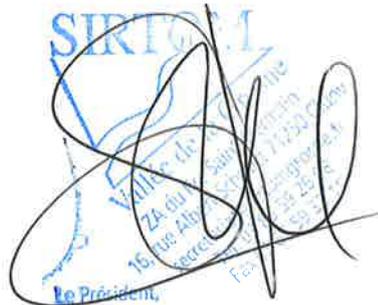
30 000 € (estimation suite au sourcing effectué auprès de prestataires susceptibles de répondre).

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, à

- **0 voix contre,**
- **1 abstention,**
- **64 voix pour.**

- autorise le SIRTOM à lancer cette consultation,
- mandate la Présidente pour signer les documents nécessaires à cette étude.

La Présidente,
Mme Catherine PEGON



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SIRTOM' at the top, followed by 'Vallée de la Sèvre', 'ZA du', '15 rue Albert', 'Secrétariat', and 'Le Président,'. The signature is a complex, cursive scribble that covers most of the stamp's text.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023-002

SYTRIVAL : ADHESION AU CONTRAT ECOSYSTEM MUTUALISE

La Présidente rappelle que lors du Conseil syndical du 02 novembre dernier, il avait été proposé aux délégués d'autoriser la Présidente à signer le contrat avec ECOSYSTEM dans le cadre de la réorganisation de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) des déchets d'équipement électriques, électroniques ménagers (D3E).

Or courant décembre, le SYTRIVAL, qui porte le contrat de cette filière pour 8 de ses 9 adhérents, a proposé au SIRTOM de s'intégrer à ce contrat global dans une stratégie de cohérence de territoire.

Cette adhésion ne change pas les termes financiers pour le SIRTOM : les recettes seront équivalentes.

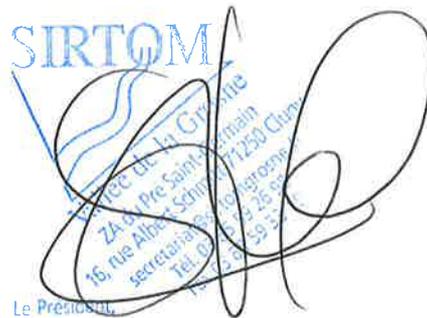
Au plan technique, gestion des enlèvements de bennes, le fonctionnement sera identique ; cela allègera un peu l'aspect administratif.

Le précédent contrat avait été signé avant l'adhésion du SIRTOM au SYTRIVAL ainsi la question ne s'était pas posée.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- autorise le SIRTOM à adhérer au contrat global avec ECOSYSTEM.

La Présidente,
Mme Catherine PEGON



SIRTOM
16, rue Albert Schmitt
71250 Clunay
secretariat@...
Tel. 03 85 59 25 85
Le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023-003

RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR POLYVALENT / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente explique que le recrutement d'un chauffeur /ripeur, déjà prévu en 2022 mais non abouti faute de candidature, est à relancer. Toutefois au vu des nombreuses heures supplémentaires effectuées par le service transport (887 heures en 2022), les difficultés rencontrées avec l'agent polyvalent, dont une partie des missions était le remplacement des chauffeurs BOM et transport, et, enfin, les nombreux remplacements en tant que chauffeur du coordonnateur de collecte il est proposé de créer un poste de chauffeur polyvalent.

Les missions hebdomadaires de ce chauffeur polyvalent seront :

- 2 jours aux transports (ce qui permet de faire travailler les 2 autres chauffeurs sur 4 jours au vu de l'organisation en place) ;
- 2 jours en BOM (ce qui permet de libérer un autre agent de collecte chauffeur /ripeur pour les déchèteries ainsi que pour les missions : Eco organismes, distribution ou réparation de bacs, appui au compostage etc...);
- 1 jour entretien, petite mécanique, maintenance etc... ce qui permettra aux coordonnateurs d'éviter les nombreux trajets vers les sites des différents prestataires d'entretien (BOM et porteurs).

Les modifications concernent :

- l'avancement de grade d'un adjoint technique ;
- la création du poste de chauffeur polyvalent.

Grades ou emploi	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
AGENTS TITULAIRES					
Secteur technique	22		1	21	0
Agent de maîtrise principal	2			2	
Agent de maîtrise	2			2	
Adjoint technique principal 1ère classe	4	5	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	9	8	-1	8	
Adjoint technique	5	6	1	4	
Secteur administratif	4	0	0	4	1
Ingénieur principal	1			1	
Rédacteur principal 1ère classe	1			1	
Rédacteur principal 2ème classe	1			1	1
Rédacteur	0				
Adjoint administratif principal 1ère classe	1			1	
TOTAL TITULAIRES	26	1	1	25	1
AGENTS NON TITULAIRES					
Contrat de projet pilotage programme TRIBIO	1			1	
Contrat à durée déterminée Chauffeur Polyvalent avant Stagiairisation				1	
Contrat de projet maître composteur	1			1	
TOTAL NON TITULAIRES	2	0	0	3	0
EFFECTIF TOTAL	28	1	1	28	1

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- autorise le SIRTOM à créer un poste de chauffeur polyvalent,
- approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

La Présidente,
Mme Catherine PEGON

Le Président,

SIRTOM de la Vallée de la Grosne
Siège social : 16 rue Albert Schmitt
ZA du Pré St Germain
71250 CLUNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023-003

RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR POLYVALENT / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente explique que le recrutement d'un chauffeur /ripeur, déjà prévu en 2022 mais non abouti faute de candidature, est à relancer. Toutefois au vu des nombreuses heures supplémentaires effectuées par le service transport (887 heures en 2022), les difficultés rencontrées avec l'agent polyvalent, dont une partie des missions était le remplacement des chauffeurs BOM et transport, et, enfin, les nombreux remplacements en tant que chauffeur du coordonnateur de collecte il est proposé de créer un poste de chauffeur polyvalent.

Les missions hebdomadaires de ce chauffeur polyvalent seront :

- 2 jours aux transports (ce qui permet de faire travailler les 2 autres chauffeurs sur 4 jours au vu de l'organisation en place) ;
- 2 jours en BOM (ce qui permet de libérer un autre agent de collecte chauffeur /ripeur pour les déchèteries ainsi que pour les missions : Eco organismes, distribution ou réparation de bacs, appui au compostage etc...) ;
- 1 jour entretien, petite mécanique, maintenance etc... ce qui permettra aux coordonnateurs d'éviter les nombreux trajets vers les sites des différents prestataires d'entretien (BOM et porteurs).

Les modifications concernent :

- l'avancement de grade d'un adjoint technique ;
- la création du poste de chauffeur polyvalent.

Grades ou emploi	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
AGENTS TITULAIRES					
Secteur technique	22		1	21	0
Agent de maîtrise principal	2			2	
Agent de maîtrise	2			2	
Adjoint technique principal 1ère classe	4	5	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	9	8	-1	8	
Adjoint technique	5	6	1	4	
Secteur administratif	4	0	0	4	1
Ingénieur principal	1			1	
Rédacteur principal 1ère classe	1			1	
Rédacteur principal 2ème classe	1			1	1
Rédacteur	0				
Adjoint administratif principal 1ère classe	1			1	
TOTAL TITULAIRES	26	1	1	25	1
AGENTS NON TITULAIRES					
<i>Contrat de projet pilotage programme TRIBIO</i>	1			1	
Contrat à durée déterminée Chauffeur Polyvalent avant Stagiairisation				1	
Contrat de projet maître composteur	1			1	
TOTAL NON TITULAIRES	2	0	0	3	0
EFFECTIF TOTAL	28	1	1	28	1

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- autorise le SIRTOM à créer un poste de chauffeur polyvalent,
- approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

La Présidente,
Mme Catherine PEGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023-004

CESSION DE 4 BENNES DE DECHETTERIES USAGEES

La Présidente annonce que 4 bennes de déchetteries sont trop usées pour servir au transport des déchets vers les sites de valorisation dans de bonnes conditions de sécurité. Pour l'une d'entre elle, assez récente, qui a été très endommagée par un incendie au printemps 2022, le devis de réparation s'élève à un montant de 7 044 € mais ce type de sinistre n'est plus pris en charge par les assurances vu la fréquence de survenue aussi aucune indemnité à prévoir ; seuls les biens et matériels abrités dans des locaux fermés peuvent donner lieu à indemnisation.

Des devis de reprise de ces 4 bennes pour la ferraille ont été demandés aux sociétés Derichebourg, Picard et Bourgogne Sud TP.

Offres de reprise pour 3 bennes de 30 m³ et 1 benne de 12 m³ :

- Derichebourg : pas de réponse.

	PU benne 30 m ³	Nbre	Montant	PU benne 12 m ³	Nbre	Montant	Total
Picard	380 €	3	1 140 €	280 €	1	280 €	1 420 €
Bourgogne Sud TP	474 €	3	1 422 €	354 €	1	354 €	1 776 €

Les bennes sont amorties à l'exception de celle qui a été incendiée. Cette benne a été achetée en 2019 pour un montant de 6 198 € (n° inventaire M297/2019) et il reste à amortir la somme de 3 099 € sur 3 ans.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- autorise la cession des 4 bennes à Bourgogne Sud TP de Navour-sur-Grosne pour une somme totale de 1 776 €,
- autorise le SIRTOM à sortir de l'inventaire une benne de 30 m³ achetée en 2019.

La Présidente,
Mme Catherine PEGON


Le Président,